

Compte rendu du comité directeur du 4 mars 2024 à Parthenay

Présents : Jean-Pierre Stefanato, Eric Murzeau, Sylvie Toulouse, Olivier Cluzeau, Isabelle Larvoire, Pierre Granier, Alain Maret, Bertrand Faure, Jeff Lebaigue, Nathalie Moro, Juan Rodriguez, Hélène Boisdy, Pierre-Louis Mazoyer, Régis Vion, Jean-Christophe Monnet, Philippe Burguy

Excusés : Renaud Huard, Mélodie Fauvel-Baldan, Frédéric Guirriec, Erika Claudel, Emily Babin, Dominique Misbert, Christophe Duarte, Lesley Agnew

Absent : Jean-Michel Massé

1 – Préparation de l'AG électorale 2024 : Jean-Pierre

- Date et lieu : Samedi **5 octobre 2024** à Bressuire.
- Appel à candidature : lors de la remise des médailles fédérales dans les clubs, au plus tard en juin (date limite de dépôt des candidatures **40 jours** avant l'AG).

2 – Trésorerie : Pierre

- Clôture des comptes : désormais le 31/08 de chaque année afin de s'harmoniser avec les rythmes fédéraux.
- Situation : Banque 2 369,15 € Epargne 10 730,08 €
- Taxe d'habitation St Lin : le CODEP ne peut pas être exonéré car déclaré comme locataire par St Lin. Globalement les coûts du local (TH, eau, électricité, loyer) sont évalués à 2 000 € auxquels il faut ajouter 1 400€ d'abonnement à Extra Club pour les réservations, à mettre en relation avec les 3950€ de cotisations des CODEP et clubs.
- Un club de Touraine souhaiterait avoir accès à la carrière. Il faut d'une part préserver l'écosystème en évitant une surfréquentation et d'autre part garder une priorité pour les clubs du 79. Jean-Pierre va creuser les intentions de ce club : fréquences, périodes, effectifs ?

3 – Proposition d'achat d'un dispositif de contrôle de la désaturation O Dive :

- Les avis sont partagés : coût élevé pour un dispositif ne concernant que les propriétaires d'ordinateur de plongée proposant plusieurs niveaux de durcissement (GF ou autre), soit quand-même la plupart des ordinateurs actuels. Interrogation sur la pertinence de ce réglage en fonction des milieux : océan, carrière voire souterraine, des conditions : courants, obscurité, froid ?
- C'est un élément de sécurité, la rentabilité n'est pas un critère, en revanche il faudrait connaître le nombre de plongeurs intéressés dans chaque club.

- Il est suggéré que Rodolphe explicite le procédé et ses conditions de mise en œuvre, en particulier les prérequis, de façon à ce qu'une enquête soit réalisée dans chaque club pour déterminer les plongeurs qui seraient prêts à payer une somme à définir pour l'usage du système en vue d'un amortissement au moins partiel.

4 – Subventions ANS :

- En 2023 : Descente Sèvre et Panneau Bio à St Lin. Pour la Descente le bilan est fait pour le panneau bio, il faudrait engager très rapidement les dépenses.
- Pour 2024 : Renouvellement Descente et ?
Une journée baptêmes d'apnée est proposée sur Bressuire avec des cadres de l'APNEE (situation B1 dans les demande ANS) : à faire valider par les apnéistes (Fred Guirriec).
Pas de nouveaux projets à ce jour : sinon contacter JP avant le 25 mars (date limite de dépôt des dossiers le 3 avril).

5 – Commission technique et Saint Lin :

- **Plongée de réadaptation de tous les cadres du département** : samedi **23 mars**, Dominique prépare l'invitation.
- **Les sorties CODEP** sont planifiées, à charge pour les clubs d'inviter les DP à s'inscrire.
- **Formations en cours** : 4 E3 (2 1000B et 2 APNEE), 3 E4 (2 Bressuire, 1 APNEE).
Les examens de théorie N4 et des 2 prépa Initiateurs de l'APNEE se feront à l'extérieur du département.
- **Le règlement intérieur de St Lin** est revu, proposition de Jean-Pierre pour les points 4, 5 et 6 :

Rédaction actuelle :

4. Dans l'espace 0-60 mètres, la palanquée ne peut être composée que d'un encadrant, d'un stagiaire et éventuellement d'un serre-file (P4).

5. Dans l'espace 0-40 mètres, la palanquée ne peut être composée que d'un encadrant, de deux plongeurs et éventuellement d'un serre-file (P4).

6. Les palanquées en autonomie (exploration) sont composées de 2 plongeurs au maximum. Dans l'espace 0-60 mètres, en autonomie (exploration), le directeur de plongée peut, après contrôle de leur expérience, autoriser **une palanquée** constituée de trois plongeurs PA 60.

Proposition :

4. Plongées d'enseignement :

- Dans l'espace 0 à 60 mètres, la palanquée ne peut être composée que d'un encadrant, d'un élève et éventuellement d'un serre-file (N4).
- Dans l'espace 0 à 20 mètres, la palanquée ne peut être composée que d'un encadrant, de deux élèves et éventuellement d'un serre-file (N4).

5. Plongées d'exploration encadrées :

- Dans l'espace 0 à 40 mètres, la palanquée ne peut être composée que d'un guide au moins N4, d'un plongeur au moins PE40 et éventuellement d'un serre-file (N4).
- Dans l'espace 0 à 20 mètres, la palanquée ne peut être composée que d'un guide au moins N4, de deux plongeurs et éventuellement d'un serre-file (N4).

6. Plongées d'exploration en autonomie :

Les palanquées en autonomie (exploration) sont composées de 2 plongeurs au maximum.

Dans l'espace 0-60 mètres, le directeur de plongée peut, après contrôle de leur expérience, autoriser **une seule palanquée** constituée de trois plongeurs PA 60.

Le RI actuel est ici : http://codep79-plongee.fr/wp-content/uploads/2023/09/Reglement_Carriere_STLIN_2023.pdf

Suite aux échanges de mails qui ont suivi la réunion, il apparait que le RI devrait faire l'objet d'une relecture attentive pour voir si une réactualisation plus complète est nécessaire et intégrer les annexes nage et plongée libre dans un document unique (groupe de travail à constituer).

- **Réponse à la question de Renaud Huard** : les N5 tiennent leur qualification des clubs qui les ont validés et non du CODEP, c'est donc une décision de club.
- **Promotion des recycleurs** : journée plongée longue durée le **22 juin** à St Lin.
Le projet est porté et réalisé par Sébastien Couturon et Eric Murzeau. L'objectif est de comparer les circuits fermés et semi-fermés. La communication externe se fera a posteriori. Des plongeurs volontaires assureront le reportage photo et contribueront à la sécurité de cette plongée prévue sur 4 à 5 heures dans le lagon de St Lin.
- **Week-end orientation 6-7 juillet** : accueil de la CNO, formation pass animateur orientation.
Fiche d'info et d'inscription en PJ de ce CR
- **TIV** : Eric fait le bilan de la formation organisée et des TIV effectués.
Il s'inquiète du recyclage et du renouvellement des effectifs. Certains clubs n'auront plus aucun technicien qualifié. Le nombre trop important d'inspections réalisées par chaque technicien est source d'erreurs, d'oublis. Pour mémoire, le suivi de l'engagement des TIV se fait sur l'application dédiée sous la responsabilité des présidents de club.

6 – Autres commissions : photo-vidéo, bio-environnement, plongée libre, secourisme, souterraine, handisub

- **Photo-vidéo** : formation pass animateur photo-vidéo le 25/05 :
voir le doc spécifique ou <https://forms.gle/5hvgqCNTnq25owMe6> **Date limite d'inscription 15 avril 2024.**
- **Plongée Libre** : week end régional à St Lin les **8 et 9 juin**, informations à venir, St Lin est réservé.
- **Handisub** : une formation EH1 sera organisée à l'automne ; à charge pour les présidents de commencer à informer les cadres.
- **Secourisme** : (Jeff) 2 extincteurs à St Lin, changement des électrodes du DAE.
Les **13 et 14/04** RIFA/PSC1 au CRENSOA, ANTEOR possible, recyclage souhaitable.
- **Souterraine** : un nouvel initiateur (FPS1) Sébastien Couturon.
- **Bio** : Sylvie Toulouse
 - PANNEAU SAINT LIN :

Voir le projet de la maquette . Manue VIGNIER , qui devait présenter ce panneau, s'excuse pour son absence .

La com BIO a bossé sur les textes et les choix des photos . Manue VIGNIER a été l'intermédiaire entre la graphiste et le CODEP. La graphiste reste à l'écoute s'il y a des modifications à effectuer.

Pour le devis , il a bien été précisé que le CODEP ferait les travaux pour fixer le panneau au sol. Dès que les petites modifications seront apportées, après relecture, si le CODIR du CODEP est d'accord, Manue donnera l'accord pour la création du panneau. Il n'y aura plus qu'à payer !

- FORMATION Bio 1 :

10 personnes inscrites, APNEE : 4, CARP : 3, Compagnons De Neptune : 2, OCTOPUS CELLOIS : 1
Début de formation samedi **9 mars**. Cours théorique au collège de Celles sur Belle. 2ème journée dimanche **5 mai**, cours le matin salle de l'ENJEU suivi d'une plongée d'application à Saint Lin.

- SORTIE PENTECÔTE :

A Concarneau , comme l'an passé. 120 € les 4 plongées (dont une journée aux Glénans).
L'acompte pour le terrain de camping sera demandé lors de la 1ère journée de formation PB1.

- SORTIE estran :

Le **10 mars** à Loix en Ré. Pas d'inscriptions pour le moment. Le point sera fait le 9/03.